



20 Minutes : mais où est passé SIPA Ouest-France ?

Le 27 novembre dernier, lors d'une rencontre avec l'ensemble des salariés, un des actionnaires de 20 Minutes, le PDG de Rossel, Bernard Marchant a annoncé que l'autre actionnaire, SIPA Ouest-France, souhaitait se retirer de 20 minutes.

Le dirigeant belge a conditionné son maintien dans l'actionnariat (ou le rachat des parts de son co-actionnaire) à la signature d'un accord sur les droits voisins qui revienne sur la décision de la CDADV (commission droits d'auteur et droits voisins), dans un délai plus que contraint de moins de quinze jours, sans réunion préalable, quitte à ce que cela soit un accord minoritaire permettant d'utiliser un référendum pour spolier les droits acquis par les journalistes.

Les organisations syndicales de journalistes représentées à 20 minutes, avec le soutien de leurs collègues d'autres filiales de Rossel en France et en Belgique, se sont mobilisées pour montrer que la voie de l'illégalité n'était pas acceptable.

Mais qu'en est-il de SIPA Ouest-France ? Pourquoi cet actionnaire laisse faire cette situation qui atteint la santé des salariés, sans rien dire ? La direction de SIPA Ouest-France a été interpellée le 3 décembre par les élus du comité de groupe. Pourtant, cet actionnaire reste encore discret quant à cette situation critique.

Premièrement, nous tenons à souligner qu'il ne s'agit pas d'un conflit social, comme Bernard Marchant tente de le présenter. Il s'agit bel et bien d'un conflit d'actionnaires qui ne veulent pas assumer leurs responsabilités et prétendent laisser un autre s'en charger.

Deuxièmement, nous considérons que SIPA Ouest-France, au même titre que Rossel, doit rendre des comptes à ses salariés et répondre à un certain nombre de questions :

- Pourquoi le désengagement de Ouest France n'a-t-il pas fait l'objet d'une communication et d'une planification mieux maîtrisée ?
- SIPA Ouest-France a accepté la décision de la CDADV pour les journalistes d'Ouest-France et des Journaux de Loire. Qu'en est-il de 20 minutes ?
- Ce désengagement est-il synonyme d'un renoncement à contribuer à la prise en charge des droits voisins sur la période 2019-24 ?

Pourquoi, à l'heure actuelle, aucune prise de parole venant clarifier les positions du groupe n'a été faite?

Il est extrêmement préoccupant et dangereux pour la démocratie que des patrons de presse régionale, de la taille de Rossel et SIPA Ouest-France, se permettent de créer la panique chez les salariés, et de piétiner l'état de droit en essayant d'obtenir des accords sous des menaces à l'emploi ou au maintien de l'activité.

Il est encore invraisemblable que des patrons de presse continuent à se plaindre des mauvais traitements reçus de la part de grandes plateformes, rappelant qu'il leur a fallu aller en justice pour obtenir gain de cause, et qu'à leur tour ils infligent des méthodes de voyou pour chercher à minimiser leur dû aux journalistes.

Les organisations syndicales représentatives des journalistes condamnent fermement ce passage en force ! L'on ne peut utiliser des méthodes déloyales pour réduire les droits des journalistes ayant effectivement travaillé sur la période concernée, qu'ils soient dans l'entreprise ou pas.

Toutes formes de complicité visant à faire pression sur les salariés, qu'elles émanent d'organisations

syndicales ou de chefs de service, participent activement à la dégradation des conditions de travail et aux développements des risques psycho sociaux.

Mais la première responsabilité revient aux actionnaires Rossel et SIPA Ouest-France. La situation économique est le résultat de leur gestion.

Nous invitons les deux actionnaires à prendre leurs responsabilités, à clarifier leurs positions, à rester strictement dans le respect de l'état de droit et à prendre en compte la santé de leurs salariés et la nécessaire sauvegarde de l'emploi.

Paris, le 18 décembre 2025.